

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 84/263

du 20/3/84

/MTPS/DGTFP/DPF.21024.

Portent intégration et nomination de
Madame MCKKONG née MASSONGO Raymonde
dans les cadres de la catégorie A hié-
rarchie 1 des Services Sociaux (Ensei-
gnement).--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

- (/ I S A S :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut Général des
Fonctionnaires ;
 - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 10; 20 et 21 du décret n°
64-165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Ensei-
gnement ;
 - (/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962
portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;
 - (/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/
644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
 - (/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres
 - (/u la lettre n° 1211/ETR du 10 Novembre 1982 du Directeur
de Cabinet du Ministère des Affaires Etrangères transmettant le
dossier de candidature constitué par l'intéressée ;
- D. G. B.
D. C. F.

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du Décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, Madame HOOKONG née KASSENGO Raymonde, née le 6 Juin 1950 à Baongo (BRAZZAVILLE), titulaire de la Licence d'Enseignement d'Anglais, obtenue à l'Université de Tours (FRANCE), est intégrée dans les cadres de la catégorie A Hiérarchie 1 des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 79C.

ARTICLE 2. - L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale.

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée à la rentrée scolaire 1983/1984, sera enregistré, publié au JORNG et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 20 Mars 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Ministre de l'Éducation
Nationale,

Antoine NDINGA-CBA.-

Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOM.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOM.-

Ministre des Finances;

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDEAU.-

ATTELIATIONS :

JORNG.....	1
LGTEP/LFT.....	3
DEF/DST.....	1
D.G.D.....	3
D.C.F.....	1
H.A.E.....	2
DAL.....	2
DOSSIER.....	3
INTÉRESSÉE.....	1
SCGN/DC.....	2./-